

# DOCUMENTS OBLIGATOIRES

ia2a *sécurité*

académie  
Corse



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Corse-du-Sud

éducation  
nationale



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Sommaire

Sommaire.....	2
1.Document unique d'évaluation des risques.....	3
2.Registre « hygiène et sécurité » (article 47 du décret 82-453).....	3
3.Registre sécurité incendie.....	3
Chaque directeur doit l'avoir en sa possession car il est directement responsable, en tant qu'exploitant des locaux, en matière de sécurité incendie (cf. Guide sécurité du directeur d'école : <a href="http://web.ac-corse.fr/ia2a/download/GuideWeb6.pdf">http://web.ac-corse.fr/ia2a/download/GuideWeb6.pdf</a> .....	3
Il est rempli par le directeur de l'école.....	3
Adresses utiles pour avoir un registre :.....	3
FRANSEL 9 à 13, rue de la Nouvelle France 93303-AUBERVILLIERS CEDEX.....	3
ROSES de COFISEC 1, rue Yvon Pavlov 93150LEBLANC-MESNIL - Tél. : 01 49 39 41 17 - Fax : 01 45 91 26 58 / Réf : G910 (registre + classeur) .....	3
BERGER-LEVRAULT 5, rue André Ampère 54250 Champigneulle Tél. : 03 83 38 83 83 Fax : 03 83 38 86 10 .....	3
4.Registre de « danger grave et imminent ».....	3
5.Registre équipement sportif et aires de jeux.....	3
6.Registre des Conseils d'école.....	4
7.Document de sécurité électrique.....	4
8.Document technique amiante.....	4
9.Plan particulier de mise en sûreté des établissements face aux risques majeurs (PPMS).....	4
10.Fiche repère.....	5
11.Contacts.....	5

**Veillez trouver ci-joint la liste des documents obligatoires que doit tenir et renseigner chaque directeur d'école.**

## 1. Document unique d'évaluation des risques

Disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

[http://web.ac-corse.fr/ia2a/download/document\\_unique.pdf](http://web.ac-corse.fr/ia2a/download/document_unique.pdf)

## 2. Registre « hygiène et sécurité » (article 47 du décret 82-453)

Disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

[http://web.ac-corse.fr/ia2a/download/Registre\\_hygiene\\_securite.pdf](http://web.ac-corse.fr/ia2a/download/Registre_hygiene_securite.pdf)

## 3. Registre sécurité incendie

Chaque directeur doit l'avoir en sa possession car il est **directement responsable**, en tant qu'exploitant des locaux, en matière **de sécurité incendie** (cf. Guide sécurité du directeur d'école : <http://web.ac-corse.fr/ia2a/download/GuideWeb6.pdf>)

Il est rempli par le directeur de l'école.

### Adresses utiles pour avoir un registre :

FRANSEL 9 à 13, rue de la Nouvelle France 93303-AUBERVILLIERS CEDEX

ROSES de COFISEC 1, rue Yvon Pavlov 93150LEBLANC-MESNIL - Tél. : 01 49 39 41 17 - Fax : 01 45 91 26 58 /  
Réf : G910 (registre + classeur)

BERGER-LEVRAULT 5, rue André Ampère 54250 Champigneulle Tél. : 03 83 38 83 83 Fax : 03 83 38 86 10

## 4. Registre de « danger grave et imminent »

Veuillez trouver à cette adresse le dossier complet concernant le danger grave et imminent (**Page 9 pour la fiche type du registre**) :

<http://hygiene-securite.ac-aix-marseille.fr/PDF/Danger/Dossier%20Infos%20Danger%20grave%20et%20Imminent.pdf>

## 5. Registre équipement sportif et aires de jeux

« L'aménagement et l'entretien des espaces extérieurs réservés aux élèves, ainsi que l'installation et l'entretien des matériels mis à leur disposition relèvent de la compétence des municipalités.

Il appartient, cependant, au **directeur d'école** d'être vigilant en matière de sécurité de locaux, **matériels et espaces auxquels les élèves ont accès**.

Les enseignants qui auront remarqué un risque apparent, dans leur classe ou en d'autres lieux, susceptible de mettre en danger leurs élèves, en informent le **directeur de l'école**. » (**Circulaire n° 97-178 du 18 septembre 1997**)

Tous les documents relatifs à l'installation et à l'entretien des ces équipements doivent être adressés au directeur d'école.

Le cas échéant une fiche « Relevé d'observation ou de problème » (cf. [http://web.ac-corse.fr/ia2a/download/Registre\\_hygiene\\_securite.pdf](http://web.ac-corse.fr/ia2a/download/Registre_hygiene_securite.pdf) ) doit être annexée au Registre Hygiène et Sécurité.

Le guide des équipements sportifs et des aires de jeu :

[http://web.ac-corse.fr/ia2a/download/guide\\_surveillance\\_equipement\\_sportif.pdf](http://web.ac-corse.fr/ia2a/download/guide_surveillance_equipement_sportif.pdf)

Un exemple de fiche de surveillance des équipements sportifs et des aires de jeu :

[http://web.ac-corse.fr/ia2a/download/fiche\\_surveillance.pdf](http://web.ac-corse.fr/ia2a/download/fiche_surveillance.pdf)

## **6. Registre des Conseils d'école**

Rappel : tous les procès verbaux des différents conseils d'école doivent être conservés à l'école. Le dernier PV doit être affiché et accessible à l'ensemble des usagers de l'école.

## **7. Document de sécurité électrique**

Annuel, il doit dater de moins d'un an, et être fourni par la mairie.

## **8. Document technique amiante**

Il est fourni par la mairie. Il est valable à vie et postérieur à 1997 (idéalement 2001).

## **9. Plan particulier de mise en sûreté des établissements face aux risques majeurs (PPMS)**

*(BOEN HS n°3 du 30 mai 2002 - Circulaire ministérielle 2002-119 du 29 mai 2002)*

Les établissements d'enseignement face aux risques majeurs :

<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/ons/etablisements-enseignement-face-incident-majeur.pdf>

Les exercices de simulation du PPMS :

<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/ons/exercices-simulation-PPMS.pdf>

Modèle de fiche d'évaluation du PPMS :

<ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/ons/fiche-evaluation-PPMS.rtf>

## 10. Fiche repère

Septembre	Premier exercice de sécurité incendie	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Registre sécurité incendie</li> </ul>
	Réactualiser le dossier hygiène et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Document unique d'évaluation des risques</li> <li>◆ Registre « hygiène et sécurité » (article 47 du décret 82-453)</li> <li>◆ Registre sécurité incendie</li> <li>◆ Registre de « danger grave et imminent »</li> <li>◆ Registre équipement sportif et aires de jeux</li> <li>◆ Registre des Conseils d'école</li> <li>◆ Document de sécurité électrique</li> <li>◆ Document technique amiante</li> <li>◆ Plan particulier de mise en sûreté des établissements face aux risques majeurs (PPMS)</li> </ul>
Octobre – Novembre	Conseil d'école : mettre à l'ordre du jour la question de l'Hygiène et de la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Registre des Conseils d'école</li> <li>◆ Ordre du jour possible                             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Élaboration et adoption du règlement intérieur ;</li> <li>○ Adoption de l'organisation des soins d'urgence ;</li> <li>○ Avis sur les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;</li> <li>○ Avis sur l'hygiène scolaire ;</li> <li>○ Avis sur la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire ;</li> <li>○ Lecture du registre de sécurité.</li> </ul> </li> </ul>
Novembre	Transmettre par voie hiérarchique les éléments de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Document unique d'évaluation des risques</li> <li>◆ Plan particulier de mise en sûreté des établissements face aux risques majeurs (PPMS)</li> <li>◆ Procès verbal du conseil d'école (où figurera le chapitre spécifique à l'Hygiène et à la sécurité)</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> trimestre et 3 <sup>ème</sup> trimestre	Transmettre par voie hiérarchique les éléments de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Procès verbaux des conseils d'école (où figurera le chapitre spécifique à l'Hygiène et à la sécurité)</li> <li>◆ Avenant éventuel au document unique (modifications)</li> <li>◆ Avenant éventuel au Plan particulier de mise en sûreté des établissements face aux risques majeurs (PPMS)</li> </ul>

## 11. Contacts

Fonction	Nom Prénom	Téléphone Fax	Courriel
Assistant de prévention (acmo) Ajaccio 1	<b>BERETTI</b> Roselyne	04 95 51 59 65 04 95 51 59 46	<a href="mailto:roselyne.beretti@ac-corse.fr">roselyne.beretti@ac-corse.fr</a>
AP de circonscription Ajaccio 3	<b>ARMANI</b> Frédéric	04 95 51 59 75 04 95 51 59 46	<a href="mailto:frederic.armani@ac-corse.fr">frederic.armani@ac-corse.fr</a>
AP de circonscription Sartène	<b>PATOUX</b> Marie-Claude	04 95 77 02 40 04 95 73 46 21	<a href="mailto:marie-claude.patoux@ac-corse.fr">marie-claude.patoux@ac-corse.fr</a>
Conseiller de Prévention premier degré	<b>DELPLANQUE</b> Denis	04 95 51 59 58 04 95 51 13 09	<a href="mailto:denis.delplanque@ac-corse.fr">denis.delplanque@ac-corse.fr</a>
Inspecteur Santé Sécurité au Travail	<b>PONS</b> Julien	04 95 50 33 63 04 95 50 34 75	<a href="mailto:julien.pons@ac-corse.fr">julien.pons@ac-corse.fr</a>